

L'aide

Nous apportons :

- Des informations sur les différents types de mesures de protection
- Une écoute des parents et alliés,
- Une orientation vers les "bons interlocuteurs"
- Une aide individualisée en fonction du problème abordé,
- Une aide technique (aide au compte rendu de gestion, à la rédaction de requêtes...)

Respect des libertés fondamentales

et bienveillance

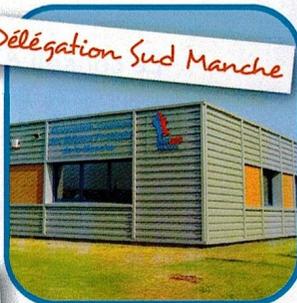
Le service s'engage à promouvoir les libertés fondamentales et la bienveillance des usagers. Il diffusera largement la charte des droits et des libertés, rappellera que le majeur protégé ou l'usager doit être systématiquement associé aux décisions prises en fonction de ses possibilités d'exprimer sa volonté.

Délégation du Cotentin



Délégation Centre Manche

Délégation Sud Manche

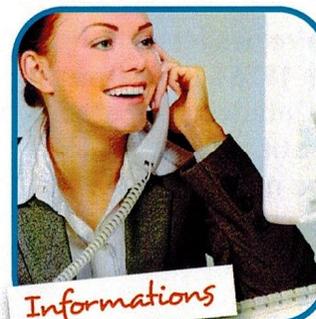


Siège : A.T.M.P.M

ZA de la chevalerie - 745 Rue Jules Vallès
CS 32509 - 50009 Saint-Lô
Tél. 02 33 72 59 82 - Fax 02 33 72 59 83
Courriel : infostutelle@atmpm.fr

Imp. Clif7 - 02 33 57 24 50 - Ne pas jeter sur la voie publique

Service d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux



Informations



Accompagnement



Aides techniques

La Tutelle ! parlons-en !

avec des mots simples au

INFOS TUTELLE

▶ N°Azur 0 810 000 180

PRIX D'UN APPEL LOCAL

ATMPManche

Service agréé par l'Etat
Répertoire FINISS N° 50 002 1167

Les valeurs de l'A.T.M.P.M.

La mesure de protection juridique n'est pas une mesure qui porte atteinte aux libertés des majeurs protégés, comme cela peut-être pensé quelque fois. Elle est au contraire un soutien, une aide à la personne qui ne peut exercer seule ses droits. En ce sens l'ATMP de la Manche assure le respect des libertés fondamentales, la garantie des droits, la dignité des personnes protégées et privilégie leurs choix de vie.

Colette Duquesne

Colette Duquesne
Présidente de l'A.T.M.P.M.

Qui sommes nous ?

L'Association Tutélaire des Majeurs Protégés de la Manche créée en 1976 à l'initiative de parents d'enfants déficients intellectuels, assure le suivi social et administratif de plus de 1500 personnes bénéficiant d'une mesure de protection judiciaire et extra-judiciaire. Elle a ouvert un service à destination des tuteurs familiaux dénommé "INFOS TUTELLE".

Présentation du service

"Infos Tutelle"

L'ATMPM a inauguré en 2006 l'un des premiers Service d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux de France "INFOS TUTELLE".

INFOS TUTELLE a fonctionné sans financement depuis sa création en reposant sur l'action :

- De bénévoles, parents tuteurs de leur enfant et membres du conseil d'administration de l'ATMPM,
- De professionnels du service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs.

Objets du service

En application de l'article L 215-4 du code de l'action sociale et des familles, les personnes appelées à exercer ou exerçant une mesure de protection judiciaire en application de l'article 449 du code civil bénéficient à leur demande d'une information qui leur est dispensée dans les conditions fixées par décret en conseil d'état.

Accès au service

Afin de permettre à toutes personnes de pouvoir accéder aux informations relatives aux mesures de protection judiciaires ou extrajudiciaires, il est proposé :

- Un N° azur 0810 00 180, accessible de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 15 en jours ouvrés,
- Une adresse courriel infostutelle@atmpm.fr,
- Un N° de fax 02.33.72.59.83.

L'ensemble des services apportés par le Service d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux est **gratuit**.

Nous sommes soumis au **secret professionnel**.

Modalités de l'information et du soutien

Le conseil d'administration de l'association a souhaité que le service **INFOS TUTELLES** soit au plus proche des personnes exerçant ou appeler à exercer une mesure de protection juridique.

A ce titre, chaque appel selon la nature de la demande est orienté :

- Vers un **parent tuteur familial** et administrateur de l'ATMPM, ayant une **parfaite connaissance des textes**.
- Ou vers un **professionnel**.